

**Procès-verbal  
de la séance du Conseil communal  
du jeudi 3 mai 2018**

Le président, M. Patrick Vallat, ouvre la séance à 19h30, à la Salle communale, et souhaite à toutes et tous une cordiale bienvenue à cette séance du Conseil communal.

Il remercie les Conseillères et Conseillers ainsi que les membres de la Municipalité pour leur présence, et salue le public ainsi que les représentants de la presse.

Il remercie M. Daniel Bussy, huissier, et M. Arthur Bigler, huissier suppléant, pour leur présence et la préparation de la salle, ainsi que le personnel communal pour la mise en place de celle-ci.

## **1. Appel et ordre du jour**

L'appel fait constater la présence de 68 Conseillères et Conseillers.

Il y a 7 excusés (Mmes Sara Ouerchiffani, Béatrice Saxer Brown et Rosanna Vaccaro, MM. Martin Ahlström, Charanjit Dhanjal, Larry Sarrasin et Patrick Wegmann).

Le quorum étant atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer. Le président déclare la séance du Conseil communal ouverte.

M. le Municipal Michael Rohrer arrivera plus tard en raison d'un Conseil d'administration.

Le président s'assure que chaque Conseiller(ère) a été régulièrement convoqué(e) à la présente séance dans les délais et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Tel est bien le cas.

Dans les délais, le Bureau a reçu deux postulats et une interpellation :

- Postulat de M. Olivier Moulin intitulé « Pour un rapprochement entre Gland sud et Gland nord au moyen d'un raccourci empruntant le pont de Montoly ».

Le président demande à son auteur s'il désire développer son postulat séance tenante; celui-ci répond par l'affirmative. Le postulat sera dès lors ajouté à l'ordre du jour et joint au procès-verbal.

- Postulat de M. Yves Froidevaux intitulé « Pour la définition d'une politique communale en matière de gestion des déchets ».

Le président demande à son auteur s'il désire développer son postulat séance tenante; celui-ci répond par l'affirmative. Le postulat sera dès lors ajouté à l'ordre du jour et joint au procès-verbal.

- Interpellation de M. Victor Braune intitulée « Un gymnase à Gland à l'horizon 2030 ? ».

Cette interpellation étant soutenue par plus de 5 membres, le président demande à son auteur s'il désire la développer séance tenante; celui-ci répond par l'affirmative. L'interpellation sera dès lors ajoutée à l'ordre du jour et jointe au procès-verbal.

- L'ordre du jour modifié est donc le suivant :

1. Appel et ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 22 mars 2018.
3. Communications du Bureau.
4. Communications de la Municipalité.

### **Préavis avec décision**

5. **Préavis municipal n° 37** relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'étude d'agrandissement et de relocalisation de la déchèterie.
6. **Préavis municipal n° 39** relatif à une demande de crédit d'investissement pour la construction d'une plateforme élévatrice, d'un local de stockage et l'aménagement de bureaux au Théâtre de Grand-Champ.

7. **Préavis municipal n° 40** relatif à l'augmentation du capital de ThermorésÔ SA (1<sup>ère</sup> étape).

#### **Préavis – Première lecture**

8. **Préavis municipal n° 41** relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'assainissement du pont de la Vy-Creuse.
9. **Préavis municipal n° 42** relatif à une demande de crédit d'investissement complémentaire pour la réfection des vestiaires et de la buvette du Centre sportif En Bord.

#### **Autres objets**

10. Nomination d'une Commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de M. Patrick Messmer demandant à la ville de Gland un droit de superficie pour la construction semi-privée d'une salle de spectacle.
11. Postulat de M. Olivier Moulin intitulé « Pour un rapprochement entre Gland sud et Gland nord au moyen d'un raccourci empruntant le pont de Montoly ».
12. Postulat de M. Yves Froidevaux intitulé « Pour la définition d'une politique communale en matière de gestion des déchets ».
13. Interpellation de M. Victor Braune intitulée « Un gymnase à Gland à l'horizon 2030 ? ».

#### **Divers**

14. Divers et propositions individuelles.

- Ouverture de la discussion sur l'ordre du jour modifié.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

#### ***Décision***

*L'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité.*

## **2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 22 mars 2018**

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

#### ***Décision***

*A l'unanimité, le Conseil communal accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 22 mars 2018.*

## **3. Communications du Bureau**

- Le 26 mars 2018, le Bureau rencontrait la Municipalité pour la préparation de la séance du Conseil communal de ce soir.
- Le 20 avril 2018, le président a participé à l'assemblée générale de VIVAG. Il a été très heureux de constater l'enthousiasme et le dynamisme de ses membres, mais aussi des très nombreuses activités que cette association offre à ses membres de plus de 55 ans. Cette association, soutenue par la commune de Gland, contribue au dynamisme de notre cité, mais permet aussi que les personnes âgées conservent une vie sociale active. Son Comité est ici remercié pour son engagement indéfectible.
- Le 21 avril 2018, le président a participé à l'inauguration de La Pépicerie, en présence de la Municipalité. Il s'agit d'un projet novateur au niveau régional. Fonctionnant sur le principe du libre service, cette épicerie gratuite et solidaire a pour objectif de distribuer des denrées invendues mais tout à fait consommables.
- Par courriel du 22 avril 2018, M. Yves Froidevaux, membre de la Commission technique pour le préavis municipal n° 37 relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'étude d'agrandissement et de relocalisation de la déchèterie, a requis le report du traitement de dit

préavis afin de pouvoir lui permettre de déposer un rapport de minorité. Après consultation du Municipal en charge du dossier, du président de la Commission technique et de la vice-présidente du Conseil communal, cette demande a été refusée par le Bureau, en application de l'art. 51 du Règlement du Conseil communal, lequel précise que ce genre de requête doit être déposée par le président de ladite Commission, ceci au moins 15 jours avant la séance du Conseil communal. Une décision sera dès lors prise quant à ce préavis lors de la présente séance, sous réserve d'application de l'art. 88 du Règlement du Conseil communal.

- Les 18 avril et 2 mai 2018 ont eu lieu la suite et fin des visites des archives de la commune par certain(e)s Conseiller(ère)s.
- Le 2 mai 2018, la 1<sup>ère</sup> vice-présidente a participé au repas de soutien du FC Gland.
- Le 10 juin prochain sera jour de votation populaire. Deux objets fédéraux seront soumis à votation, à savoir « Initiative populaire du 1<sup>er</sup> décembre 2015 pour une monnaie à l'abri des crises : émission monétaire uniquement par la Banque nationale ! (Initiative Monnaie pleine) » et « Loi fédérale du 29 septembre 2017 sur les jeux d'argent (LJAR) ». Le président rappelle aux Conseiller(ère)s de ne pas oublier de voter et de faire voter autour d'eux.
- Comme déjà annoncé lors de la dernière séance du Conseil communal, la traditionnelle sérénade offerte au président du Conseil communal par la Fanfare de Gland se déroulera le mardi 26 juin prochain, dès 18h30. Les Conseiller(ère)s ont reçu une invitation en date du 29 avril à laquelle il faut répondre d'ici au 9 mai. Le lieu sera communiqué ultérieurement (*hors séance : le lieu sera sur l'esplanade située devant la salle du Conseil communal*).
- Aujourd'hui est la fête de Saint Philippe et de Saint Jacques le Mineur. La citation du jour, d'Eugène Ionesco : « *La vérité et dans l'imaginaire* ». Les deux dictons du jour sont quant à eux les suivants : « *Quand il pleut le jour de la Saint-Philippe, n'apprête ni tonneau, ni pipe* » et « *Lorsqu'il pleut le 3 mai, point de noix aux noyers* ».

#### 4. Communications de la Municipalité

**M. Gérald Cretegny**, Syndic (Administration générale, ressources humaines, relations publiques)

- Personnel communal :

Arrivées :

- le 27 mars 2018 : Mme Nathalie Rossi, responsable de l'Office des ressources humaines (ci-après : ORH) par intérim,
- le 1<sup>er</sup> avril 2018 : M. Marc Chambaz, paysagiste-horticulteur, Service des infrastructures et de l'environnement (ci-après : SIE),
- le 1<sup>er</sup> avril 2018 : M. Rui Manuel Vieira Guerreiro, assistant de sécurité publique, Service de la population (ci-après : SPOP),
- le 4 avril 2018 : M. Sylvain Orlandi, collaborateur voirie temporaire, SIE,
- le 1<sup>er</sup> mai 2018 : M. Victor Beckert, ingénieur, SIE,
- le 1<sup>er</sup> mai 2018 : M. Davide Ceresetti, ingénieur, SIE,
- le 1<sup>er</sup> mai 2018 : M. Steve Maerchy, comptable, Service des finances,
- le 1<sup>er</sup> mai 2018 : M. Samuel Nouet, délégué jeunesse, Service de la jeunesse.

Départs :

- au 31 mars 2018 : M. Roberto Gonzalez, technicien en bâtiment, Service des bâtiments et de l'urbanisme,
- au 31 mars 2018 : M. Christophe Caboussat, collaborateur voirie, SIE,
- au 31 mars 2018 : M. Didier Dändliker, patrouilleur scolaire, SPOP,
- au 30 avril 2018 : M. Olivier Rochaix, patrouilleur scolaire, SPOP,
- au 30 avril 2018 : Mme Catherine Lannaz, Cheffe de l'ORH,
- au 30 avril 2018 : Mme Rebecca Eggenberger, Secrétaire municipale adjointe, Secrétariat municipal.

Départs en retraite :

- au 30 avril 2018 : M. Robert Piot, paysagiste-horticulteur, SIE.

#### Fin de contrat :

- au 11 mai 2018 : M. Jolan Badel, employé de commerce, Service des finances et ORH.

- Conseil régional : la séance du Conseil intercommunal du Conseil régional du district de Nyon a eu lieu le 19 avril 2018, à Begnins.

A cette occasion, la demande de crédit de CHF 1'972'840.- pour la réalisation d'investissements sur le domaine transfrontalier Dôle-Dappes-Tuffes a été acceptée à une très forte majorité.

Un postulat « Pour demander une mise sur pied d'une démarche participative régionale concernant le pôle nature de la Givrine » a été déposé.

M. Pierre-Alain Schmidt, Syndic de Mies, a été élu au Comité directeur (CoDir) du Conseil régional. Un poste est encore à repourvoir au sein du CoDir et il est espéré que cela pourra être le cas lors de la séance du 14 juin prochain.

- DISREN : le Dispositif d'investissements solidaires de la région nyonnaise (DISREN) a été mis en œuvre le 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour une période de 3 ans, soit jusqu'au 19 décembre 2019. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le DISREN devra avoir été renouvelé en terme de reconnaissance par les délibérants communaux. C'est aussi l'occasion de corriger ce qui peut l'être.

L'une des principales critiques qui a été formulée à l'encontre du DISREN concerne le choix laissé à la commune membre du Conseil régional d'accepter ou non le DISREN. Cela crée des inégalités entre les communes membres, certaines participant financièrement aux investissements utiles à la population de toute la région et d'autres, pourtant membres du Conseil régional, pouvant se soustraire à cette contrainte.

Ainsi, la modification principale que propose le CoDir est de transférer le DISREN du but optionnel des statuts aux buts principaux. La conséquence est que d'être membre du Conseil régional implique la participation aux investissements régionaux, dans la limite d'un point d'impôt annuel, cette limite financière ne changeant pas dans le nouveau projet.

Cette modification des statuts comportant un engagement financier, conformément à l'art. 113 de la Loi sur les communes, doit être étudiée dans chaque commune membre par une Commission ad hoc que le Conseil communal devra nommer au plus tard à sa séance de juin. Cette Commission pourra travailler dès l'été et devra rendre son rapport à la Municipalité au début de l'automne, à une date qui sera prochainement précisée.

Le CoDir fera ensuite la synthèse des remarques, les intégrera ou non dans le projet définitif, puis transmettra ce projet de statuts au Conseil intercommunal. Dès la validation de ce dernier, le préavis sera transmis à chaque commune membre pour validation par leur Conseil communal ou général, sans possibilité d'amender.

Il est vrai qu'il s'agit d'une longue procédure, un peu complexe, qui a déjà été vécue lors de l'avant-dernière révision des statuts, sauf erreur en 2013, et que l'ensemble de ces différents éléments, dont le non-amendement possible lors du dernier passage devant les Conseils communaux ou généraux, étant clairement prescrits par la loi.

- La brochure « chiffres clé 2018 » vient de paraître et est téléchargeable sur le site Internet [www.regionyon.ch](http://www.regionyon.ch). On y retrouve toute une série de situations, que ce soit au niveau de la population, de l'économie, etc., dans le cadre du district de Nyon, qui vient de passer le 100'000<sup>ème</sup> habitant.

**Mme Isabelle Monney**, Municipale (Affaires sociales, logement, culture, cultes, politique de la santé et des personnes âgées)

- Fête des Voisins : comme chaque année, la ville de Gland participe à la Fête des Voisins, qui aura lieu le vendredi 25 mai prochain. Il s'agit d'une belle occasion pour faire connaissance et développer la convivialité avec les habitants de son immeuble ou de son quartier.

Le Service de l'administration générale met à disposition tous les éléments, tels qu'affiches et cartes d'invitation, ainsi que la réservation, dans la mesure du possible, des tables et bancs qui sont gracieusement offerts à la population.

- Fête de la danse : comme les Conseiller(ère)s ont pu le constater en entrant dans la Salle communale, la Fête de la danse prend ses quartiers et donnera l'occasion à la population de danser jusqu'à dimanche soir. Pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, les villes de Gland et Rolle s'associent pour mettre la danse à l'honneur. Ce ne sont pas moins de 10 spectacles, 4 soirées festives et 46 cours de danses, ainsi que des ateliers et des démonstrations, qui seront proposés durant tout le week-end. L'inauguration aura lieu demain soir 4 mai au Théâtre de Grand-Champ, à 19h15, et sera suivie de SLAP, un fantastique spectacle de claquettes.
- Théâtre : le 17 mai aura lieu le dernier spectacle de la saison culturelle, proposée par le Service de la culture. Il débutera à 18h30 par un afterwork au foyer du Théâtre de Grand-Champ. C'est Soufflip Orchestra qui est invité, puis place à un magnifique tour de chant de Mme Yvette Théraulaz, qui a reçu le prestigieux Anneau Hans-Reinhart en 2013. Elle proposera « Ma Barbara » où elle chante, raconte et interroge cette grande dame de la chanson française.
- Carabouquin : dès le 28 mai et durant 5 semaines, le Carabouquin va se déplacer dans les quartiers pour une nouvelle aventure de médiation culturelle.

#### **M. Gilles Davoine**, Municipal (Finances, promotion économique, sports, domaines et forêts)

- Sports : la Gland Spring Run (1<sup>ère</sup> édition) a eu lieu le 15 avril dernier. 745 participants étaient présents, ce qui représente un succès phénoménal et plus du double qu'espéré. Le fait que l'inscription soit gratuite n'a pas eu l'effet redouté où certaines personnes s'inscrivent et ne viennent pas car elles ont autre chose à faire ce jour-là. Parmi les 745 participants figurent 408 glandois, ce qui explique qu'il n'y a eu aucun problème de parcage. Les gens ont vraiment joué le jeu de façon exceptionnelle et sont venus pour la plupart à pied ou à vélo. Il y a eu très peu de voitures, qui se sont parkées le long du chemin du Vernay, et le parking de la gare n'a pas été occupé. Cette réussite s'explique également en raison du très beau temps qu'il a fait ce jour-là. Il a été constaté une belle répartition, à chiffres égaux, entre les hommes et les femmes. Une deuxième édition de la Gland Spring Run est déjà envisagée, avec passablement d'améliorations, notamment la mise en place d'une zone accueillante pour le public ou les personnes désirant rester après la course, avec une buvette. De nombreux messages extrêmement sympathiques ont été reçus de la part des participants, qui ont trouvé que c'était une magnifique manifestation. M. Mathieu Gleyre, délégué Sport & Santé qui a pris le train en route, est chaleureusement remercié.
- « La Suisse bouge » aura lieu à Gland le samedi 26 mai 2018, dès 09h00, au centre sportif En Bord. De nombreuses animations, en collaboration avec les clubs sportifs, seront proposées, notamment du tir à l'arc, du bubble foot, du tennis, des cours de fitness, du boot camp, des tours en calèche et de l'équitation. Les buvettes du tennis et du football serviront à boire et à manger. La fête du Skate-park se déroulera également ce jour-là. Le dernier duel intercommunal avait opposé la ville de Gland aux villes de Bulle et de La Tour-de-Trême. Cette année, Gland affrontera la ville de Nyon. Il espère que la population sera motivée et viendra très nombreuse à cette manifestation.
- L'inauguration du nouveau terrain de football, de la buvette et des vestiaires d'En Bord aura lieu le jeudi 28 juin 2018 dès 18h30, et non pas le 21 juin comme annoncé lors de la dernière séance du Conseil communal. Il s'agira d'une grande fête populaire, avec le concours du FC Gland. Des grills, des saucisses, de la viande et des boissons seront mis gratuitement à la disposition de la population. A cette occasion, il sera possible de visiter les installations et d'aller voir le nouveau terrain.
- Finances : les comptes 2017, qui seront présentés lors de la prochaine séance du Conseil communal du 21 juin 2018, ont déjà été distribués à la Commission des finances. Ces comptes affichent un excédent de revenus sur les charges de CHF 2'290'027.- et une marge brute d'autofinancement de CHF 7'016'532.-.

## Mme Christine Girod, Municipale (Accueil enfance, jeunesse, écoles)

- Journée suisse de la lecture à haute voix : la première journée suisse de la lecture à haute voix est initiée par l'ISJM (Institut suisse jeunesse et médias), en collaboration avec des organisations partenaires. Dans ce cadre, la bibliothèque communale de Gland et le Service de la culture ont mis sur pied un programme d'animations diverses au sein de la commune, en lien avec la thématique de la lecture à haute voix.

Cette manifestation aura lieu le mercredi 23 mai dans différents lieux : le matin dans les locaux des Services de la culture et de la jeunesse, à la rue du Borgeaud, l'après-midi à la bibliothèque communale à Grand-Champ, et également autour des boîtes à livres qui se trouvent à différents endroits de la commune.

- Etablissement primaire : la Fête du Chêne aura lieu le jeudi 5 juillet. Grâce à un comité de bénévoles toujours très motivés, cette manifestation peut être abordée sereinement. Le comité, composé notamment de Dominique Baeriswyl, Nadine Paquier, Roberta Balmat, Tiziana Yamouni, Mauricette Peltier et Patrick Besson, est à pied d'œuvre pour l'organisation de cette manifestation.

Pour l'année 2018, les activités en lien avec la Mobilité seront réparties sur plusieurs jours durant l'année, et non pas uniquement sur la semaine de la Mobilité, fixée en septembre comme c'était le cas auparavant. Les premières actions auront lieu les 24 et 25 mai prochain, avec l'animation du « jardin des circulations », pour l'apprentissage de la circulation à vélo, destinée aux 5P et 6P, aux collèges de Mauverney et des Perrerets. Les 7P et 8P feront quant à eux un concours d'activités physiques avec des rameurs et des vélos électriques dans leur classe.

Le concept « bouger pour la santé » a été privilégié par les écoles de Grand-Champ, en ce début mai également.

- Jeunesse : la 6<sup>ème</sup> Fête du Skate-park aura lieu le samedi 26 mai 2018. Initiation à la peinture sur skate, démonstrations de roller slalom, show de danse et divers ateliers sont au programme de cette journée. Elle tient à souligner que la commune peut compter sur le travail et l'engagement du Parlement des Jeunes et du Réseau jeunesse, tout cela sous la houlette de M. Mathieu Lasson, chef du Service de la jeunesse, pour l'organisation de cette manifestation. Ils en sont grandement remerciés.
- Etablissement secondaire : une matinée Jeunesse-Débat, organisée par l'Etablissement secondaire, a eu lieu le mercredi 25 avril, dans la Salle communale. Le but de ces joutes est de se former au débat, de travailler des thèmes d'actualité et de citoyenneté, et d'affronter les positions par équipe de deux élèves. Il s'agit d'un travail d'équipe réalisé en classe depuis plusieurs mois sur des sujets d'actualité bien précis, comme par hasard « pour ou contre l'avortement ». Durant le concours, les élèves tirent au sort leur position – qui n'est pas personnelle mais qui leur est imposée – puis sont jugés sur la qualité du débat, sur les arguments qu'ils amènent, sur leur manière de s'exprimer, tout cela sur fond de citoyenneté et de pratique du débat. Un comité a été sélectionné sur place pour faire le jury et il s'agissait d'une matinée absolument enrichissante et très dynamique. Cette matinée a permis de nouer des contacts entre autorités et représentants du monde politique et les élèves de 11 VP. Un grand bravo à eux et leurs professeurs pour ces prestations.

La soirée des promotions pour les 11P sera organisée le mercredi 4 juillet, à 18h00, à la salle omnisports de Grand-Champ.

- Littering : le mercredi 16 mai, un stand sera dédié à la thématique de la lutte contre le littering au marché de la Gare. Ce stand sera tenu par les membres du groupe de travail « Stop au littering » de la commune, l'association « Sol à tous » et les ambassadeurs IGSU.

Le but de cette présence est de maintenir une communication active de sensibilisation auprès de la population. Le label récemment obtenu encourage la Municipalité également à continuer les actions de prévention.

- Communyon, éditeur de NRTV, a tenu son Assemblée générale le mercredi 25 avril dernier. Les comptes 2017 ont été acceptés, malgré un déficit. M. Gérard Produit, Syndic de Coppet, a été élu au comité, en remplacement de M. François Bryand, Syndic de Prangins, démissionnaire. Lors de cette Assemblée, la stratégie commerciale pour 2018 a également

été adoptée. A noter que, dans la mesure où le bail arrive à terme à fin juin, les studios qui se trouvent actuellement à l'avenue du Mont-Blanc déménageront de manière provisoire à la route des Avouillons 2, dans les locaux de l'ancienne SEIC, dans l'attente de la future construction dans les locaux actuels de la SEIC.

- Réseau d'accueil des Toblerones (RAT) : le Conseil intercommunal du RAT a tenu sa séance le 18 avril à Begnins. A cette occasion, les comptes 2017 ont été acceptés. Ce Conseil a également accepté la prise en considération d'une motion émanant de M. Nicolas Ray, d'Arzier, portant sur la demande d'une analyse de l'accueil et de la tranche de midi au sein des structures d'accueil du RAT.

Au niveau de l'accueil parascolaire, l'Etablissement intercommunal pour l'accueil parascolaire (EIAP) a rendu ses considérations. Il a mis en consultation, depuis le 2 mai 2018, ses propositions pour le nouveau cadre de référence parascolaire pour les enfants de 1 à 8 P. Ce projet est soumis à consultation des communes jusqu'au 1<sup>er</sup> juin. Cela vient en complément de la nouvelle Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE), qui a été mise en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

- Conseil d'établissement : la prochaine séance du Conseil d'établissement est fixée au lundi 7 mai 2018, à 20h00.

Le président relève que le Bureau tenait à s'excuser suite à l'invitation reçue pour la matinée Jeunesse-Débat. Il n'a pas été compris que tou(te)s les Conseiller(ère)s étaient invité(e)s à cet événement et cela sera rectifié à l'avenir.

## **M. Thierry Genoud, Municipal (Bâtiments et urbanisme)**

- S'agissant du crédit alloué par le Conseil communal pour la deuxième étape des travaux de rénovation des enveloppes et des installations techniques (blocs D et E) du centre scolaire des Perrerets, des soucis avec le chauffage ont été rencontrés. En effet, le raccordement au chauffage à distance qui vient d'Eikenott et qui va sur Cité-Ouest devra être effectif cette fin d'année, ce qui fait que ce mandat a dû être sorti du mandat général. Des discussions sont en cours avec la SEIC pour faire ces travaux d'ici l'été, pour être dans les délais fixés par le canton. L'enquête publique pour le nouveau volume, soit la nouvelle salle de gymnastique avec les vestiaires, devrait arriver au début de l'été.
- Le plan partiel d'affectation « La Combaz » a été mis en vigueur. Les architectes vont déposer la partie centrale des 4 bâtiments qui sont parallèles au lac. Une petite délégation de la Municipalité travaille déjà sur les demandes du Conseil communal – qui avait accepté le PPA – concernant la première étape et portant sur une crèche, un local commun ou une salle communautaire, pour trouver une bonne solution.
- EnergéÔ : il s'agit d'une géothermie de moyenne profondeur à Vinzel. En septembre passé, il avait annoncé une grande journée où la population pouvait aller se renseigner, laquelle avait été annulée sur demande du canton. Ce dimanche 6 mai, dès 11h00, à Vinzel, une journée d'informations avec des stands est organisée. Il encourage les Conseiller(ère)s et les citoyens glandois à y participer dans la mesure où une décision sera prise lors de la présente séance s'agissant d'un préavis pour la société ThermorésÔ SA, qui est la partie horizontale de transmission de chaleur sur la commune de Gland.
- S'agissant des plans partiels d'affectation de la plage qui doivent être mis en vigueur, des petits soucis ont été rencontrés dans la mesure où rien ne peut être entrepris tant que ces PPA ne sont pas validés par le canton. Il a dès lors dû être mis fin à l'appel d'offres pour l'aménagement de la plage et pour sa réalisation. La Municipalité est toujours très attentive sur le cheminement qui borde le lac, qui est l'élément déclencheur de ces PPA, donc de l'aménagement de la plage.
- La rampe à vélo du passage inférieur sous-voie de la gare est partiellement fermée en raison de problèmes d'étanchéité et de finitions. Il est espéré que cette rampe sera sèche et pourra être rouverte d'ici une semaine ou deux.

- Récemment, il a beaucoup été parlé de la future station d'épuration « Lavasson 45 », que ce soit dans les boîtes aux lettres, dans les journaux ou sur NRTV. Il explique qu'il n'y a pas un manque d'informations mais qu'il s'agit simplement d'un projet qui prend un certain temps, puisque les premières discussions ont eu lieu il y a déjà 3 ou 4 ans. L'ancien Municipal M. Daniel Collaud était à la base des discussions entre l'APEC et le Comité de pilotage de cette station d'épuration, dont la grandeur reste à définir, mais qui va réunir entre 60'000 et 100'000 citoyens. Cela fait donc très longtemps que l'on parle de cette STEP et des négociations au niveau foncier ont déjà eu lieu. La ville de Gland est bien évidemment dans le CoPil dans la mesure où elle est ville territoriale de l'emplacement qui a été choisi suite à une étude multicritères, lequel se trouve du côté de Luins, au-dessus du stand de tir. Pour justifier le plan partiel d'affectation, puisque cette parcelle est actuellement en zone agricole, plusieurs autres sites doivent être étudiés, et c'est ce que les professionnels sont maintenant en train de faire, en discussions avec la commune de Luins – qui est un peu réticente – et le canton, afin de prouver que l'emplacement choisi est le meilleur pour cette nouvelle STEP. Un PPA devra être soumis au Conseil communal. Il est possible que le CoPil, dont il est membre, fasse une information ou organise une séance ou un débat public à ce moment-là ou à un autre moment dans l'étude de cette nouvelle STEP.

**Mme Jeannette Weber**, Municipale (Sécurité publique, population, transports publics)

- Lors de la dernière séance du Conseil communal du 22 mars 2018, M. Nicolas Aeschmann avait posé une question concernant le scandale du Car Postal. Entre temps, la Municipalité a reçu quelques explications à ce sujet. Dans le cadre de ses activités de révision régulière, l'Office fédéral des transports a contrôlé les pratiques comptables en place au sein de la société Car Postal Suisse SA. Il a été constaté des irrégularités concernant l'arrêté des comptes relevant de la législation sur les subventions dans le domaine du transport régional de voyageurs, pour la période comprise entre 2007 et 2015. Par conséquent, la directrice générale a immédiatement lancé une enquête confiée à des experts indépendants pour clarifier les faits dans le détail. Les résultats à ce jour confirment que la présentation des comptes ne répondait pas aux dispositions légales. Il s'avère que la société Car Postal Suisse SA a procédé à des transferts d'écritures illicites pour un montant de CHF 70,3 Mios, ce qui représente près de 3 % de l'ensemble des indemnités perçues au cours de la période concernée. La société Car Postal Suisse SA va donc rembourser l'intégralité de cette somme à la Confédération et aux cantons. Les indemnités induites perçues ont été utilisées pour l'exploitation courante ainsi que pour la réalisation des investissements. Selon les conclusions actuelles, la recherche d'avantages personnels est à exclure. L'enquête menée par des experts externes n'est pas encore terminée et se poursuit en vue de clairement établir les faits. Cette enquête devrait clarifier également à quel niveau nos transports locaux sont concernés par cette situation. Les Conseiller(e)s seront tenu(e)s au courant dès que des informations plus précises concernant la ville de Gland lui auront été transmises.
- Vélos en libre service : lors de la dernière Assemblée générale avec PubliBike, il a été annoncé l'imminence de la modernisation du réseau La Côte. Lors des discussions qui ont suivi entre le Conseil régional et PubliBike, il a été convenu d'une migration rapide du réseau pour pouvoir garantir de la qualité et de la disponibilité des vélos. Cette modernisation est prévue comme suit : dès le 7 mai, fermeture du réseau pour 5 semaines pour le démontage des stations, la préparation des sols et la réinstallation; le 6 juin : réouverture du réseau au public. Les utilisateurs ont été informés via Flash Info par mail.
- Ce samedi 7 mai, de 13h30 à 16h30, dans la cour du collège de Mauverney, un cours organisé par Pro Vélo Genève destiné aux enfants aura lieu. Ce cours sera suivi dès 17h00 par un troc de vélos entre particuliers.
- Le plan de mobilité, instauré en 2016, a pour but de diminuer le nombre de trajets pendulaires privés effectués en voiture au profit de la mobilité douce et des transports en commun. Pour l'année 2017, 178 macarons pour des autorisations annuelles et 87 macarons pour des autorisations mensuelles ont été vendus. 28 personnes utilisant les transports publics ont touché une prime incitative de CHF 150.-, et 2 personnes ont bénéficié d'une participation pour l'achat d'un vélo. En outre, des vélos électriques et 2 voitures Mobility sont à disposition des employés communaux pour leurs déplacements professionnels. La Municipalité est dans



l'ensemble satisfaite de l'évolution du plan de mobilité. Il est bien sûr important de toujours bien communiquer et de faire des rappels.

**M. Michael Rohrer**, Municipal (Equipement et espaces verts, gestion des déchets)

*N'a pas de communication.*

## PREAVIS AVEC DECISION

### 5. Préavis municipal n° 37 relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'étude d'agrandissement et de relocalisation de la déchèterie

- M. Rasul Mawjee, 1<sup>er</sup> membre et rapporteur de la Commission technique, rappelle les vœux formulés par dit Commission, à savoir :
  - Vision : Les membres de la Commission n'ont pas ressenti de vision politique globale claire de la Municipalité concernant les objectifs à moyen-long terme du projet. La Commission souhaite que l'évaluation de la gestion des déchets dans sa globalité soit évaluée dans l'étude sur les zones habitables actuelles ou futures;
  - Circulation : La Commission souhaite que la Municipalité soit particulièrement attentive au flux de circulation des véhicules lors des journées de forte affluence et tienne compte de la zone d'attente aujourd'hui assurée par la rue de l'Etraz;
  - Partenariat Public-Privé : Plusieurs communes de l'Est vaudois ont fait le choix de déléguer la totalité ou une partie des tâches de la gestion des déchets auprès d'entreprises spécialisées privées. La Commission souhaite que cette alternative soit également envisagée dans le cadre de ce préavis d'étude;
  - Zone de rencontre et fraternisation : La Commission a également pris compte de l'interpellation de M. Patrick Messmer pour la création d'une zone d'échange et de rencontre lors de la planification de la nouvelles déchèterie. La Commission s'interroge de l'impact que cela aura sur la capacité de la circulation et la stationnement des véhicules. En plus, la Commission se questionne sur le rôle de la commune lors de l'exploitation d'un débit à boissons, particulièrement au milieu d'une déchèterie. Par contre, une politique d'animation didactique à l'attention des enfants, ainsi qu'un espace public adapté, permettrait certainement à divers associations, groupements ou partis politiques, de tenir des stands afin de faire leurs promotions, ou aux citoyens de partager des idées ou de récolter des signatures pour des pétitions, votations ou référendum;
  - La Commission souhaite que les réponses à ses vœux soient apportées avant le préavis d'investissement;

puis lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.

Le président relève que la Commission technique souhaite que les réponses aux vœux précités soient apportées avant le préavis d'investissement. Comme il s'agit de vœux, cela n'est pas contraignant pour la Municipalité, et la Commission technique ne peut pas formuler non plus un délai de réponse à ses vœux, la Municipalité a bien entendu libre choix d'y répondre dans un délai qui lui convient.

- La discussion est ouverte.
- M. Yves Froidevaux : ne va pas revenir sur les faits que le président a évoqués tout à l'heure, il croit que cela a fait couler assez de salive dans les groupes politiques lors de la préparation. Pour sa part, il n'est pas du tout opposé au déplacement de la déchèterie ou à la création d'une nouvelle déchèterie. Et comme les Conseiller(ère)s le verront lors du développement de son postulat, il estime que ce déplacement doit faire partie d'une réflexion globale sur la

politique des déchets, et que c'est évidemment sur cette base-là qu'on peut tout à fait entrer en matière sur le déplacement de cette déchèterie, mais on peut aussi imaginer un certain nombre d'actions, de décentralisation éventuellement en matière de récolte des déchets. Il signale qu'il n'est évidemment pas signataire du rapport et qu'il s'abstiendra au vote puisque pour lui la question reste ouverte. Si cela s'inscrit effectivement dans la politique globale, il peut tout à fait envisager soutenir une telle décision.

- M. Michel Girardet : pense que les vœux qui sont mentionnés dans le rapport sont intéressants. La Municipalité ne s'est pas exprimée quant à la façon dont elle entendait y répondre. Il aimerait bien avoir l'avis de la Municipalité à ce sujet.
- M. Michael Rohrer : explique qu'il y a plusieurs vœux qui ont été présentés par la Commission technique. Ce qui est clair, c'est qu'il ne pense pas que la Municipalité va donner un rapport avant de déposer le préavis pour la réalisation de la déchèterie. Cette étude pourra être fournie à la Commission qui planchera ensuite sur ce préavis de réalisation. Le fait de la transmettre avant aux Conseiller(ère)s ferait entrer pour lui très clairement dans ce qu'il appellerait de la cogestion, et ce n'est pas ce qui est prévu pour le moment et ce n'est pas comme cela que la Municipalité voit les choses. Par contre, il répète que dite étude pourra sans problème être fournie à la Commission qui sera chargée d'étudier le préavis sur la réalisation de la déchèterie.

En ce qui concerne la circulation, la Municipalité est tout à fait consciente que cela va être l'un des points les plus importants de cette étude et il y sera fait particulièrement attention.

Au niveau du partenariat public-privé, il explique que cela n'est pas l'optique de la Municipalité, qui ne travaille actuellement pas sous cette forme-là. Pour lui, le terme de partenariat public-privé n'est pas vraiment le bon terme. Dans ce vœu, il y voit plus de l'outsourcing qu'un partenariat privé-public. Il y a en effet dans ce dernier un investissement de la part du privé, ce qui ne semble pas être le cas dans le vœu présenté.

S'agissant de la zone de rencontres et fraternisation, il ne peut pas encore dire comment cela va se régler. C'est en effet l'étude qui sera faite qui déterminera la faisabilité ou non de cette zone de rencontres.

Il se permet d'amener une correction au rapport de la Commission technique : à la dernière ligne de la page 2, il est annoncé l'ouverture de la déchèterie pour le mois de mars 2019. Il s'agit en fait du début des travaux en mars 2019. Dans la mesure où cet objet en est actuellement au stade du crédit d'étude et qu'il faudra ensuite passer au crédit de réalisation, terminer les travaux en mars 2019 est un peu utopique.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

### **Décision**

*A une large majorité, 1 avis contraire, 12 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 37 relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'étude d'agrandissement et de relocalisation de la déchèterie, soit :*

- I. d'accorder un crédit de CHF 160'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre cette étude;*
- II. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 160'000.-.*

## **6. Préavis municipal n° 39 relatif à une demande de crédit d'investissement pour la construction d'une plateforme élévatrice, d'un local de stockage et l'aménagement de bureaux au Théâtre de Grand-Champ**

- M. Moritz de Hadeln, 1<sup>er</sup> membre et rapporteur de la Commission technique, rappelle les vœux formulés par dite Commission, à savoir :
  - L'atelier et le bureau étant déplacés vers les nouveaux locaux, le local servant au passage loge-public devra retourner à son affectation d'origine, c'est-à-dire être mis à disposition des personnes affectées au spectacle;

- Dans la mesure du possible et sans en diminuer la qualité, l'aménagement de l'appartement en bureau et atelier doit être réalisé avec plus d'économies, notamment pour l'aménagement de la cuisine et les travaux de peinture;

puis lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.

- M. Daniel Calabrese, rapporteur de la Commission des finances, lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

### **Décision**

*A l'unanimité, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 39 relatif à une demande de crédit d'investissement pour la construction d'une plateforme élévatrice, d'un local de stockage et l'aménagement de bureaux au Théâtre de Grand-Champ, soit :*

- I. d'accorder le crédit de CHF 370'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux;*
- II. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 370'000.-.*

## **7. Préavis municipal n° 40 relatif à l'augmentation du capital de ThermorésÔ SA (1<sup>ère</sup> étape)**

- M. Eric Dällenbach, rapporteur de la Commission des finances, rappelle le vœu formulé par dite Commission, à savoir :
  - que la société ThermorésÔ SA déplace son siège à Gland pour des raisons fiscales entre autres, compte tenu du fait que la société ne fournira ses services qu'à des glandois. Le domicile de cette dernière avait été fixé à Vinzel pour des raisons de synergie avec EnergieÔ. Selon l'estimation de la Municipalité, on pourrait parler d'un montant d'impôt communal oscillant entre CHF 40'000.- et CHF 60'000.-;

puis lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

### **Décision**

*A une large majorité, 1 avis contraire, 1 abstention signifiée, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 40 relatif à l'augmentation du capital de ThermorésÔ SA (1<sup>ère</sup> étape), soit :*

- I. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'augmentation du capital de ThermorésÔ SA à concurrence de CHF 900'000.-, soit la part de la Ville de Gland de 10 % dans le capital de ladite société anonyme;*
- II. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 900'000.-.*

## **PREMIERE LECTURE**

## **8. Préavis municipal n° 41 relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'assainissement du pont de la Vy-Creuse**

- La séance est fixée au mardi 8 mai 2018 à 20h00, en compagnie du Municipal responsable, M. Michael Rohrer. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

*Premier membre* : M. David Mayer, GdG

*Membres* : M. Pierre-Alain Bringolf, GdG – M. Adrian Hochreutener, PLR – Mme Caroline Félix, PS-Les Verts-POP – M. Michel Bardet, UDC,

ainsi que la Commission des finances.

- La discussion est ouverte.
- M. Heinz Beutler : avant de pouvoir statuer sur la nécessité des réparations de ce pont, il aurait aimé avoir les résultats de l'étude que le Conseil communal a acceptée le 22 juin 2017 dans le cadre du préavis municipal n° 21 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour la requalification du chemin de la Vy-Creuse et de la rue du Perron.

Le pont CFF de la Vy-Creuse est maintenant trop étroit et le flux souvent ralenti avec le passage des différents bus, camions et voitures utilitaires. Il sert également comme deuxième artère nord-sud. Les riverains ont dû supporter les nuisances d'une augmentation potentielle du trafic pendant les travaux de renouvellement du revêtement à la rue du Mont-Blanc et pendant le fonctionnement des feux de circulation de celle-ci. Une augmentation de trafic a été aussi constatée lors de la fermeture du village de Vich. Les désagréments qui résultent des modifications de circulation sont devenus courants, vu les habitudes prises par les conducteurs. Il ne faut pas oublier pas que ce pont est aussi principalement utilisé pour les sorties urgentes des grands camions du détachement de pompiers !

Il est convaincu que le remplacement de ce pont est à prévoir dans un délai très proche. Par conséquent, il aimerait que la Commission technique et celle des finances se penchent sur les questions suivantes :

- si les travaux sont effectués selon le préavis, pendant combien d'années le pont ne subira pas d'autres interventions ?
- quels seraient les frais d'une construction nouvelle du pont CFF de la Vy-Creuse.

Un investissement selon ce préavis n° 41 de près de CHF 2'000'000.- ne lui semble pas adéquat. A son avis, un minimum de réparations en urgence sont effectuées et les générations futures sont chargées avec des frais très importants. Il remercie d'avance la Commission technique et la Commission des finances de prendre en considération ses remarques.

- M. Michael Rohrer : déclare qu'il est bien évident que, avant de lancer le préavis, des réflexions ont été faites à ce niveau-là. Les travaux que la Municipalité souhaite entreprendre le sont uniquement pour le rajout qui a été fait sur le pont, étant précisé qu'il n'y a pas la possibilité d'élargir ce pont au niveau routier. La durée de vie des travaux qui seront effectués est de 25 ans minimum. Les rajouts qui ont été faits en 1990 ont tenu sans autre jusqu'en 2018, soit 28 ans. La Municipalité ose espérer que, avec des matériaux un peu plus récents, la durée soit au moins au minimum aussi longue que celle qu'il y a eu maintenant avec les rajouts, c'est en tout cas ce qui est prévu actuellement.

S'agissant de la proposition de remplacer le pont actuel par un nouveau pont, il faut savoir ce que cela représente. Les employés du bureau technique ont évalué que le coût d'un nouveau pont avoisinerait les CHF 8 à 10 Mios, soit au minimum 4 à 5 fois plus que les CHF 2 Mios estimés pour les travaux d'assainissement envisagés. La commune veut-elle faire un investissement de cet ordre là ? Il faut ensuite également voir ce que la construction d'un nouveau pont engendrerait, à savoir notamment qu'un axe de circulation serait complètement coupé pendant une période. Une autre variante serait de construire un pont provisoire pour ne pas avoir à couper la circulation. Mais la construction d'un pont provisoire coûterait pratiquement le prix du pont neuf. Les Conseiller(ère)s peuvent très bien imaginer à quel tarif cela reviendra au final ! Il veut bien que cette question soit posée et qu'elle soit étudiée ou qu'il y soit répondu plus précisément par la suite.

En ce qui concerne les travaux de requalification de la Vy-Creuse, il faut savoir qu'il ne s'agit pas du tout du même type de travaux. En effet, pour la requalification de la Vy-Creuse, il s'agit de génie civil : il va devoir être creusé, de la tuyauterie devra être remplacée, le dessus devra être refait et élargi. Les travaux d'assainissement du pont de la Vy-Creuse sont quant à eux complètement différents et il s'agit là dans d'un ouvrage d'art. Il n'y a là aucune économie d'échelle possible. Des analyses ont été faites à ce niveau-là et faire ces deux travaux en même temps signifierait que la circulation ne passerait plus du tout, ce qui n'est pas chose

possible notamment pour les transports publics, qui prendraient trop de retard et n'arriveraient plus à assurer des horaires corrects par rapport aux trains.

Des réflexions à ce sujet ont été faites et il répondra encore volontiers à toute question lors de la séance avec la Commission technique.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

## **9. Préavis municipal n° 42 relatif à une demande de crédit d'investissement complémentaire pour la réfection des vestiaires et de la buvette du Centre sportif En Bord**

- La séance est fixée au mercredi 16 mai 2018 à 19h00, en compagnie des Municipaux responsables, MM. Gilles Davoine et Thierry Genoud. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

*Premier membre* : M. Rasul Mawjee, PLR

*Membres* : M. Evan Lock, GdG – M. Daniel Richard, GdG – Mme Anita Waeber, PS-Les Verts-POP – M. Patrick Wegmann, UDC,

ainsi que la Commission des finances.

Le président explique que le Bureau a décidé de mobiliser la Commission des finances dans la mesure où il s'agit d'un crédit complémentaire, donc un cumul. Il est dès lors assez logique que la Commission des finances puisse aussi se pencher sur cet objet.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

## **AUTRES OBJETS**

### **10. Nomination d'une Commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de M. Patrick Messmer demandant à la ville de Gland un droit de superficie pour la construction semi-privée d'une salle de spectacle**

- La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

*Premier membre* : M. Patrick Wegmann, UDC

*Membres* : M. Cédric Amaudruz, GdG – Mme Christelle Giraud-Nydegger, GdG – Mme Léonie Wahlen, PLR – Mme Véronique Villaine, PS-Les Verts-POP.

- La discussion est ouverte.
- M. Maurizio Di Felice : M. Patrick Wegmann étant absent ce soir, il remercie les membres de la Commission de passer vers lui à la fin de cette séance afin de fixer une date pour la réunion.
- Mme Véronique Villaine : il avait été évoqué, lors de la dernière séance du Conseil communal, qu'un membre de la Fondation pourrait être invité à participer à la séance de cette Commission afin qu'il donne des explications. Il avait également été demandé à M. Patrick Messmer de se récuser.
- M. Patrick Messmer : est d'accord avec cette proposition et le nécessaire sera fait à ce sujet.
- M. Michel Girardet : pour aller dans le sens de ce qu'a dit Mme Véronique Villaine, il rappelle que, lors de la dernière séance du Conseil communal, la Municipalité avait émis le désir d'être aussi invitée à la séance de la Commission. Cette dernière est bien entendu libre d'inviter qui elle désire mais, pour un sujet aussi important, avec une implication aussi importante, et pour

avoir une information qui soit vraiment paritaire et non pas unilatérale, il souhaite que la Commission invite aussi quelqu'un de la Municipalité, ou un représentant de la commune, pour que ce soit fait de façon égale, pour une information à son avis objective et cohérente. D'autre part, il aimerait également que la Commission renseigne les Conseiller(ère)s s'agissant des 150 locations par an mentionnées dans le postulat. Il serait intéressant de savoir comment est prévue la répartition entre les spectacles et les autres manifestations, que ce soit des conférences ou autres choses de ce genre.

- M. Gérald Cretegnv : déclare que si la Commission invite la Municipalité, cette dernière déléguera bien entendu une personne pour la représenter lors de la séance.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

## **11. Postulat de M. Olivier Moulin intitulé « Pour un rapprochement entre Gland sud et Gland nord au moyen d'un raccourci empruntant le pont de Montoly »**

- Le président passe la parole à M. Olivier Moulin pour le développement de son postulat.
- La discussion est ouverte.
- Mme Florence Golaz : est très contente de cette proposition, qui était sauf erreur dans plan mobilité de 2006, avec vraiment cette idée de raccourcir les chemins à pied. Pour habiter dans les environs et pour avoir fait ce trajet avec ses enfants jusqu'à la garderie depuis le sud des voies CFF, il est vrai qu'on s'économiserait beaucoup de trajets, qu'il s'agit d'une bonne opportunité en vue de la réfection de ce pont et que c'est vraiment le très bon moment pour déposer ce postulat. Elle encourage dès lors les Conseiller(ère)s à transmettre ce postulat à la Municipalité.
- M. Michael Rohrer : déclare qu'il n'y a pas de souci pour faire une étude à ce sujet. Pour le moment, il voit juste un petit problème, qui se situe au niveau la structure du pont, puisque, dans le postulat, l'escalier viendrait se raccorder au pont avec ce qui est en porte-à-faux. Le problème qui existe avec ces porte-à-faux, c'est qu'ils sont déjà à la limite de la portance et qu'il ne va pas pouvoir être apporté plus de portance au bout. Cela signifie que l'escalier devrait être complètement indépendant au niveau de sa tenue et qu'il ne va pas pouvoir venir s'appuyer contre le pont. Si le postulat est accepté, il sera étudié si cela est faisable au niveau technique.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

### **Décision**

*A une large majorité, 2 avis contraires, 1 abstention signifiée, le Conseil communal accepte de prendre en considération le postulat et de le transmettre à la Municipalité pour étude et rapport.*

## **12. Postulat de M. Yves Froidevaux intitulé « Pour la définition d'une politique communale en matière de gestion des déchets »**

- Le président passe la parole à M. Yves Froidevaux pour le développement de son postulat.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

### **Décision**

*Par 34 oui, 15 avis contraires, 20 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte de prendre en considération le postulat et de le transmettre à la Municipalité pour étude et rapport.*

### 13. Interpellation de M. Victor Braune intitulée « Un gymnase à Gland à l'horizon 2030 ? »

- Le président passe la parole à M. Victor Braune pour le développement de son interpellation.
- Le président demande à la Municipalité si elle souhaite répondre immédiatement.
- Mme Christine Girod : déclare que la Municipalité répondra de manière formelle lors d'une prochaine séance du Conseil communal. Elle aimerait juste apporter une petite précision, qui a peut-être son importance dans le cadre général des discussions qui ont lieu au sein du Conseil communal. A la première question de savoir si la Municipalité a été formellement approchée, la réponse est non.

Le président explique qu'un petit souci est survenu quant au vote sur la prise en considération du postulat de M. Yves Froidevaux (cf. chiffre 12. ci-dessus). En effet, le résultat de l'addition du nombre de votes est de 69. Or 67 Conseiller(ère)s présents ont voté. Toutefois, le vote ayant été largement majoritaire favorable à l'acceptation de ce postulat, le président propose d'entériner le résultat en tant que tel et de ne pas revoter, dans la mesure où il semble logique que le résultat d'acceptation du postulat ne va pas changer. Les Conseiller(ère)s n'étant pas d'accord avec cette façon de procéder sont priés de se manifester immédiatement.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

## DIVERS

### 14. Divers et propositions individuelles

- M. Maurizio Di Felice : voulait revenir sur un événement que l'Association de la Ligne Fortifiée de la Promenthouse a organisé le 24 mars dernier, à savoir le nettoyage du Sentier des Toblerones. Il réitère ses remerciements à la Municipalité et à M. le Municipal Michael Rohrer, ainsi qu'à tous les collaborateurs du SIE et de la voirie, qui ont œuvré à la bonne réalisation de cette manifestation. Cette dernière a réuni environ 25 participants et a permis de récolter un équivalent de volume de 1'200 litres, ce qui représente environ deux conteneurs pleins. Les explications pour un tel volume sont que, avec les intempéries de cet hiver ainsi qu'un épisode de bise, beaucoup de déchets ont été charriés par la rivière ou ont été emportés par-ci, par-là. Cette journée a été mise à profit pour ramasser dits déchets.

Toujours à ce sujet, à l'époque – et il interpelle gentiment M. le Municipal Michael Rohrer – la population recevait un document qui indiquait, au niveau de la déchèterie, les différentes possibilités de recyclage et de débarras. Il ne sait pas si ce document est toujours distribué à la population parce que dernièrement, sur un éco-point situé à la rue de Malagny, les conteneurs à verre étaient bien pleins et une bonne dame, qui se trouvait juste à côté de lui, a vidé son sac de verre tout en vrac dans un conteneur. Après qu'il lui en eut fait la réflexion, elle lui a répondu que de toute façon cela allait tout dans la même benne, alors que, clairement, à Gland, il est récolté les trois couleurs différemment. Il demande donc s'il serait possible de faire une petite information à ce sujet. Cela vaut également pour les sacs à crottes, que l'on retrouve un peu partout et dont un certain nombre ont été ramassés le 24 mars dernier.

Pour conclure, il invite la population et tous les Conseiller(ère)s le 23 mars 2019 pour la prochaine édition du nettoyage du Sentier des Toblerones, ce qui laisse à tous un délai d'une année pour agender cette date.

Il invite également la population et les Conseiller(ère)s qui ne l'ont pas encore fait à visiter la Villa Rose ce samedi 5 mai 2018, à l'occasion de la première porte-ouverte de la saison 2018.

- Mme Véronique Villaine : explique qu'elle a assisté, sur délégation du président, au repas de soutien du FC Gland. Elle a entendu beaucoup d'échos disant que, à Gland, l'argent n'allait que pour le football, que les autres associations sportives n'avaient jamais d'argent, qu'elles n'avaient pas de salle, qu'elles devaient toujours demander, etc. Elle aimerait savoir si la Commission de gestion pouvait intégrer un rapport sur l'état des lieux des différentes associations sportives lors d'un prochain rapport. Ce n'est qu'une suggestion, la Commission de gestion restant bien sûr libre de ses choix, mais elle pense que c'est un sujet qui pourrait être intéressant pour tous.
- M. Evan Lock : a une question concernant la location d'un terrain de football à l'UEFA. Il explique que, il y a une quinzaine de jours sauf erreur, un match de football de bienfaisance avec des anciennes gloires s'est déroulé à Genève, et ces anciennes gloires sont venues s'entraîner à Gland. Le terrain de football leur a apparemment été loué pour les entraînements pour un montant de CHF 2'500.-. Sa question est simple : dans quelle caisse cet argent est-il tombé ? Est-ce logiquement dans la caisse de la ville ou illogiquement dans celle du FC Gland ? Par ailleurs, des matchs d'autres clubs ont apparemment lieu sur les terrains synthétiques, notamment lorsque les matchs ont été renvoyés, et il y a également un revenu dans ces cas-là. Il aimerait savoir où va l'argent récolté.
- Le président remercie M. Evan Lock pour sa question, sachant que des aspects fiscaux se cachent également là derrière et que le FC Gland est une association à but non lucratif.
- M. Gilles Davoine : déclare que l'argent va logiquement dans les caisses du FC Gland. Il ne va pas rentrer sur le sujet fiscal, mais une association à but non lucratif ne doit pas réaliser de profit qu'elle doit redistribuer, contrairement à une société anonyme. Elle peut donc gagner de l'argent mais ne peut pas le distribuer à ses membres. Malheureusement, même si soi-disant beaucoup d'argent va au FC Gland, qui est le 3<sup>ème</sup> plus gros club du canton, ce dernier perd de l'argent et le dernier exercice s'est clôturé avec une petite perte. Contrairement à bon nombre d'associations jusqu'à présent – il existe une charte qui peut éventuellement changer la donne – ce club fournit de manière tout à fait transparente ses comptes à la Municipalité.

Pour en revenir à la question principale, l'UEFA a effectivement organisé certains événements, comme par exemple la Youth League. L'entraînement des anciennes gloires du football s'est fait sur l'ancien terrain, lequel a d'ailleurs revêtu ses plus beaux atours avec des publicités de la Champions Ligue et il était assez étonnant de voir cela à Gland. L'argent que l'UEFA met à disposition du FC Gland n'est pas destiné à la location du terrain de la commune, mais est bien destiné au FC Gland, dont au minimum 5 membres doivent prendre congé pendant deux jours afin de pouvoir mettre à disposition les installations, faire les nettoyages, effectuer les rangements, faire la mise en place des terrains, des goals et de tout ce qui est autour, organiser la buvette, etc. Les CHF 2'500.- sont un dédommagement. Il a personnellement été informé de ces événements. La commune ne donne pas de subside. Les terrains sont mis à disposition mais la commune ne donne pas de subside, contrairement à d'autres endroits où les terrains sont mis à disposition et où des subsides sont versés. Ces montants, qui sont là pour rémunérer une activité des membres du FC Gland, n'ont pas à revenir dans les caisses de la commune. Il ne s'agit pas de location de terrain mais bien d'une rétribution par rapport à toute l'organisation qui est mise en place. En outre, il tient à souligner le fait que le FC Gland collabore de façon extraordinaire avec la commune et les autres associations sportives, comme par exemple le Volley-Ball Club, dont le tournoi d'été se fait sur le terrain du FC Gland. Ce dernier met à disposition des tables, des tentes et d'autres infrastructures. Quand la commune fait par exemple l'Open Air, certains éléments, comme par exemple des tables et des bancs, sont transmis par le FC Gland. L'entente est très bonne, se fait en toute transparence, et il pense qu'il n'y a pas à avoir le moindre soupçon sur le fait que le FC Gland louerait des terrains de la commune et se mettrait de l'argent dans la poche, car ce n'est vraiment pas le cas.

- M. Rodolphe Chatagny : a une question complémentaire à ce sujet. Dans la mesure où l'UEFA emprunte des terrains communaux et que dite association ne paie rien, la ville les lui met-elle gratuitement à disposition ?
- M. Gilles Davoine : déclare qu'une séance spéciale pourrait être organisée avec tous les événements qui ont lieu. Par exemple, pour le Raiffeisen Football Club – où la Raiffeisen organise des camps avec des jeunes de la région – les terrains sont mis à disposition par l'entremise du FC Gland. La commune en est toujours informée. La Municipalité est d'ailleurs



invitée à l'apéritif de la Raiffeisen ainsi que pour la remise des prix. Il y a donc ce genre d'événements, dont la commune est informée, puis une mise à disposition des infrastructures. La commune soutient toutes les associations sportives en mettant gratuitement à disposition les infrastructures pour leurs activités, mais également pour des événements qui permettent d'avoir de la visibilité. Cela permet au FC d'avoir de la visibilité, d'avoir des jeunes qui viennent assister à l'entraînement des anciennes stars et à des matchs de qualité, et d'avoir un tout petit peu plus d'argent dans les caisses. Il faut savoir qu'il est extrêmement compliqué de faire tourner un club de la taille du FC Gland. La commune est contente de participer également de cette manière-là, sans aller réclamer la part qui pourrait lui revenir et qui correspondrait à la location d'un terrain. Cela ne changerait pas grand-chose pour la commune, alors que pour le FC Gland cela est quelque chose d'important. La ville de Gland soutient aussi le 3<sup>ème</sup> plus gros club du canton de cette manière-là et, avec une quarantaine d'équipes et tous les jeunes de la commune qui jouent au foot, il pense que c'est quelque chose que la commune peut raisonnablement faire.

- M. Evan Lock : a également une question par rapport à l'éclairage du centre sportif En Bord. L'éclairage entre les nouveaux magnifiques vestiaires, qui ne sont pas encore finis, et les deux terrains synthétiques est composé de 5 lumières, dont une qui ne fonctionne plus depuis environ une année ou deux ans. Il aimerait savoir quand c'est que cet éclairage sera réparé, afin d'avoir un centre sportif en état.
- M. Michael Rohrer : prend note de ce fait et va se renseigner afin de savoir si l'éclairage en question est dépendant de la SEIC ou de la commune. Si cela est de la responsabilité de la SEIC, l'information sera communiquée à cette dernière.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, le président donne rendez-vous au jeudi 21 juin 2018 à 19h00 et clôt alors la séance de ce soir.

La séance est levée. Il est 21h00.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Le président :

La secrétaire :

Patrick VALLAT

Karine TEIXEIRA FERREIRA

#### Annexes :

1. Postulat de M. Olivier Moulin intitulé « pour un rapprochement entre Gland sud et Gland nord au moyen d'un raccourci empruntant le pont de Montoly »
2. Postulat de M. Yves Froidevaux intitulé « pour la définition d'une politique communale en matière de gestion des déchets »
3. Interpellation de M. Victor Braune intitulée « Un gymnase à Gland à l'horizon 2030 ? »

## **Postulat pour un rapprochement entre Gland sud et Gland nord au moyen d'un raccourci empruntant le pont de Montoly.**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les conseillers,  
Mesdames et Messieurs les municipaux,

Nous savons tous qu'il est de plus en plus important que le passage entre le Gland du Nord et le Gland du Sud soit favorisé le plus possible et que chaque opportunité de le faire devrait être exploitée au maximum.

Les solutions sont cependant malheureusement souvent coûteuses et difficiles à mettre en œuvre.

Dans ce contexte, il m'est apparu qu'au niveau du pont de Montoly, la distance entre les deux côtés de la voie de chemin de fer pourrait être raccourcie singulièrement à l'aide d'une solution relativement simple. Il s'agirait de relier directement le pont de Montoly à la chaussée en contrebas, au moyen d'un ou de deux escalier(s) en colimaçon, ascenseur(s) ou autre dispositif ingénieux.

Comme nous pouvons le constater sur le schéma ci-dessous, le trajet entre la zone du Petit Peintre et celle de la crèche du Colibri, qui est aujourd'hui de 790 mètres au plus court, pourrait être réduit à 90 mètres !

Il est à noter que le raccourci entre A et B semble plus important que celui de B à C. Il convient donc de considérer l'utilité, et le rapport coût/bénéfice, de chaque élément séparément.

Persuadé que ce raccourci s'avèrera utile aux piétons, ou même à d'autres adeptes de la mobilité douce, tant pour leurs besoins actuels que dans le futur (par exemple pour relier le centre sportif à des aménagements qui pourraient se trouver un jour au sud des voies) j'invite la Municipalité à étudier cette proposition.

Gland, le 1.5.2018



Olivier Moulin

## Raccourci du pont de Montoly



A -> C : Rouge 790 m. – Vert 90 m.

A -> B : Rouge 470 m. – Vert 45 m.

B -> C : Rouge 320 m. – Vert 45 m.



## Postulat « Pour la définition d'une politique communale en matière de gestion des déchets »

En mars 2018, le Conseil communal de Gland a été saisi d'un préavis relatif à l'étude d'agrandissement et de délocalisation de la déchèterie.

Lors de l'étude de ce préavis, le représentant de la Municipalité a transmis aux commissaires une étude commandée par la commune et rédigée par *CSD Ingénieurs* en 2013 sous le titre « Commune de Gland - Augmentation de la capacité de récolte des déchets - étude de variantes - rapport final ». Dans les conclusions, ce cabinet de conseils propose de densifier le réseau d'écopoints, ceci de manière échelonnée et modulée en fonction des nouvelles constructions, et d'ouvrir une nouvelle déchèterie.


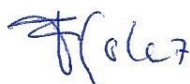

Sur la base de ce rapport, il serait cohérent que la Municipalité définisse sa vision globale en matière de gestion des déchets qui ne devrait se limiter au seul déplacement de la déchèterie.

L'ensemble des villes vaudoises de plus de 10'000 habitants, à l'exception de Gland, ont développé un réseau dense d'écopoints ou de ramassage porte-à-porte des déchets ménagers, du papier, du verre et des déchets verts. À l'instar de la plupart des villages vaudois, la ville de Gland mise sur une centralisation de la collecte des déchets en un lieu unique avec pour corollaire le déplacement motorisé et hebdomadaire d'une partie significative de la population. D'autres approches, plus décentralisées, comme proposées par le rapport *CSD Ingénieurs*, semblent possibles avec des coûts d'exploitation similaires.

En conséquence, il est demandé à la Municipalité, sur la base notamment de l'étude précitée, de rédiger un rapport définissant la politique communale en matière de gestion des déchets, ceci préalablement ou conjointement au dépôt du préavis sur le crédit de réalisation de la déchèterie. En plus de la question de la décentralisation de la collecte des déchets, il est proposé que les questions de lutte contre le littering et de l'information à la population sur ces thématiques soient intégrées dans ce rapport.

Il est proposé de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Yves Froidevaux  
3 mai 2018



Gland, le 25 avril 2018

### **Interpellation : Un gymnase à Gland à l'horizon 2030 ?**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Dans un article intitulé « D'ici à 2030, La Côte devrait accueillir un nouveau gymnase » et paru le 19 avril 2018, le quotidien La Côte rapportait qu'un nouveau gymnase annoncé en 2012 pour l'horizon 2030 dans la région de Rolle pourrait finalement aussi être construit dans d'autres communes de la région, en citant nommément Gland et Allaman. Initialement baptisé futur « Gymnase de Rolle », le projet semble désormais s'appeler futur « Gymnase de La Côte ».

Un établissement postobligatoire pouvant accueillir jusqu'à 1'000 élèves demande un investissement conséquent, notamment en transports publics car les élèves viennent de toute la région. De surcroît, les dimensions d'un tel établissement font qu'il devrait être intégré le plus tôt possible dans la planification territoriale d'une ville alors qu'en la matière, l'horizon 2030 c'est demain.

Je prie donc la Municipalité de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- La Municipalité de Gland a-t-elle été approchée par le canton par rapport au futur projet de « Gymnase de La Côte » ?
- La Municipalité juge-t-elle opportun d'accueillir un établissement postobligatoire dans la commune et quelle serait la faisabilité d'un tel projet ?
- Si un tel projet venait à voir le jour, des installations culturelles (par ex. une salle de spectacle servant également d'aula gymnasial) ou sportives (par ex. une piscine ou une patinoire) pourraient-elles être intégrées à celui-ci ?

En remerciant d'ores et déjà la Municipalité pour les réponses apportées à ces questions je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, mes respectueuses salutations



Victor Braune